

Table des matières

1	Introduction	4
2	Enseignements tirés du PMO 2020-2023	5
2.1	Analyse du développement économique régional.....	6
2.2	Conclusion pour la prochaine période de mise en œuvre.....	7
3	Cadre stratégique.....	9
3.1	Cohérence avec les stratégies, plans et concepts cantonaux	9
3.2	Collaboration intercantonale	9
3.3	Coopération transfrontalière	11
4	Priorités et objectifs	12
4.1	Priorités de financement	12
4.2	Thèmes transversaux	13
4.3	Modèles d'efficacité.....	14
4.4	Management régional	22
5	Organisation et processus.....	22
5.1	Sélection de projets : processus et critères d'attribution.....	24
5.2	Monitoring et contrôle des projets	26
6	Analyse territoriale et champ d'action local	26
7	Plan de financement.....	27
8	Demande de subvention NPR 2024-2027	28
9	Annexes	28

Abréviations

àfp	À fonds perdu
CGNO	Conférence des Gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest
CHMOS	Système fédéral de monitoring de la NPR
CSEM	Centre suisse d'électronique et de microtechnique
GVT	Gouvernement
HE-ARC	Haute école de l'Arc jurassien
NPR/LPR	Nouvelle politique régionale / Loi fédérale sur la politique régionale
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OFS	Office fédéral de la statistique
PDE	Programme de développement économique
PECO	Secteur « Promotion économique » au sein du SEE
PME	Petites et moyennes entreprises
PMO	Programme de mise en œuvre
PTS	Programme de territoire Suisses
R&D	Recherche et Développement
Ra&D	Recherche appliquée et Développement
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
SEE	Service de l'économie et de l'emploi
SIP	Switzerland Innovation Parc (Parc suisse d'innovation)
SJE	Société jurassienne d'équipement SA

Les termes utilisés dans le présent document pour désigner des personnes s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes.

1 Introduction

Dans le cadre de la réalisation de son 7^{ème} Programme de développement économique (PDE) 2023-2027, la République et Canton du Jura présente son programme de mise en œuvre (PMO) pour la période 2024-2027. Comme pour les périodes antérieures, la loi sur la politique régionale (NPR) occupe une place très importante dans le cadre des outils de financement à disposition du développement économique d'une région périphérique comme celle du canton du Jura.

Un bilan du 6^{ème} PDE a été réalisé et sera validé par le Parlement à l'automne 2023. Il relève une réalisation à la fois efficace (les objectifs sont atteints) et efficiente (le coût financier du programme réalisé est inférieur à ce qui était prévu). Globalement, le tissu économique jurassien s'est diversifié et ses savoir-faire ont été valorisés de manière accrue. Cependant, la réalisation de certaines mesures a malheureusement été freinée par la crise sanitaire subie pendant les années 2020-2021.

Durant la période 2024-2027, la place économique jurassienne sera confrontée à de nombreux défis, qu'il s'agisse de l'impact de la réforme fiscale de l'OCDE sur les équilibres cantonaux, des incertitudes géopolitiques mondiales, d'une concurrence internationale accrue sur le marché des localisations et des implantations d'entreprises ou encore de la pénurie croissante de main-d'œuvre qualifiée et de cadres indigènes dans l'économie jurassienne.

Mais le Jura pourra aussi profiter des opportunités offertes par sa proximité avec la métropole bâloise, la consolidation du site jurassien du Switzerland Innovation Park Basel Area, sans oublier le rattachement de la Ville de Moutier dès 2026. Ce dernier aura un effet évalué à +10% sur le territoire d'impact de la NPR, ainsi que sur les moyens sollicités auprès de la Confédération.

C'est pourquoi le canton du Jura va poursuivre les actions en cours et continuera d'une part, de concentrer ses efforts sur les deux domaines prioritaires que sont « Industrie & Services » et « Tourisme » et d'autre part, de renforcer ses collaborations intercantionales en priorisant celles avec la région bâloise.

La thématique « digitalisation et numérisation » restera un domaine d'actions transversal auquel viendront s'ajouter « économie locale » et « développement durable ». Ce dernier sera élargi de manière importante aux perspectives offertes par l'économie circulaire.

Enfin, le fonctionnement de l'Etat deviendra plus agile et gagnera en rapidité avec la mise sur pied d'une cellule dédiée à la gestion de grands projets en amont, l'introduction de crédits-cadres et l'implication plus forte et plus directe des autorités politiques (Commission de l'économie du Parlement).

2 Enseignements tirés du PMO 2020-2023

Les objectifs du programme actuel ont été globalement atteints. La dynamique d'innovation pour les PME jurassiennes a été renforcée au travers notamment de la valorisation du site jurassien du SIP Basel Area. Renforcée, l'est aussi la destination touristique jurassienne grâce à la valorisation de ses sites prioritaires (Etang de la Gruère et Ville de St-Ursanne) et au maintien d'une offre attractive.

A noter que la crise sanitaire subie durant les années 2020 et 2021 a freiné la réalisation de certaines mesures mais a confirmé l'importance du « point d'entrée » pour les entreprises.

Sur la base notamment des expériences, des rapports annuels NPR et du bilan du 6^e Programme de développement économique, on peut retirer les enseignements décrits sur le tableau 1.

Tableau 1 : Analyse SWOT de la mise en œuvre à ce jour

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Les structures de promotion de l'innovation ont été renforcées avec la région bâloise ; • Le guichet unique pour les entreprises (point d'entrée PECO) au niveau du SEE est pleinement opérationnel et facilite les démarches des entreprises ; • Les centres de compétences régionaux de l'innovation (BaselArea Business & Innovation, Creapole) fonctionnent ; • Les conditions-cadres au niveau des infrastructures dédiées à l'innovation sont améliorées, avec notamment le site jurassien du SIP Basel Area ; • Les 2 accélérateurs sont à disposition (I4Challenge, pour l'industrie 4.0, et DayOne Tech, pour les technologies médicales) ; • Le TalentsLAB s'est intercantonalisé et permet également de générer de nouvelles offres touristiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les structures publiques et privées suisses ou régionales liées à l'innovation sont nombreuses et, parfois, dispersées. La compréhension du système par les entreprises et sa visibilité restent compliquées ; • Les processus opérationnels et politiques sont lents et complexes, ce qui limite la capacité de réaction du canton ; • Le guichet unique pour les entreprises (point d'entrée PECO) n'est de loin pas encore consolidé à l'ensemble de l'administration et doit encore être renforcé ; • Selon la qualité du porteur de projet, un accompagnement spécifique s'avère nécessaire et constitue un besoin important en ressources ; • L'absence d'infrastructures de recherche publiques ou privées constitue un handicap en termes d'attractivité et de maintien de compétences de haut niveau dans le canton ; • Les moyens financiers de l'Etat sont limités.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • L'implantation du SIP Basel Area permet de renforcer le développement de la Ra&D auprès des entreprises ; • L'exploitation de la dynamique ville-campagne avec la métropole bâloise peut être développée sur la base des conditions-cadres actuelles ; • La concentration des structures d'innovation au SIP renforce la collaboration avec la région bâloise et simplifie les démarches des entreprises ; • Le projet de deux crédits-cadres soumis au Parlement renforcent la capacité de réaction du canton ; • La fiscalité des entreprises (taux d'imposition, Patent box, déduction pour Ra&D) constitue un facteur d'attractivité supplémentaire ; • Outre les moyens fédéraux de la politique régionale, les acteurs regroupés au SIP offrent la possibilité de solliciter davantage des fonds de tiers auprès d'agences comme Innosuisse pour des projets de Ra&D ; • La NPR 2024+ est élargie à de nouvelles thématiques, dont la digitalisation et numérisation, économie locale et le développement durable ; • Le Jura pourra bénéficier de compétences industrielles nouvelles avec l'intégration de Moutier. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le vieillissement démographique accentue de manière toujours plus aiguë la pénurie de main-d'œuvre qualifiée ; • Le Jura peine à attirer des personnes hautement qualifiées sur son territoire ; • La culture d'entreprise au niveau du tissu économique jurassien constitue un frein à la collaboration avec le monde académique ; • Faute de centre universitaire et d'une forte culture de l'innovation dans la région, il est difficile pour le canton de générer des projets à haute valeur ajoutée ; • Plusieurs projets d'infrastructures, notamment dans le domaine du tourisme, sont en attente, suite à la crise sanitaire.

2.1 Analyse du développement économique régional

Les années qui viennent seront empreintes de grandes incertitudes quant à notre environnement géopolitique, politique et économique. Jusqu'en 2022, notre continent a pu construire sa prospérité et sa stabilité sur une énergie abondante et bon marché en provenance de Russie, les garanties de sécurité offertes à moindre coût par les Etats-Unis et une globalisation régulée par des organisations et des accords internationaux dont la légitimité était incontestée à l'échelle mondiale, ce qui n'est plus forcément le cas aujourd'hui.

Nul ne peut en outre prédire les conséquences à long terme de la guerre en Ukraine et des tensions entre la Chine et les Etats-Unis sur l'ordre mondial hérité de la fin de la guerre froide. Des programmes de soutien publics massifs, comme l'Inflation Reduction Act, peuvent aussi créer des tensions économiques et commerciales nouvelles entre l'Europe et les Etats-Unis. La course aux matières premières, comme les terres rares, ou à certaines technologies, comme les puces électroniques ou les batteries, s'accélère toujours plus vite avec des risques de confrontations supplémentaires entre les grandes puissances économiques.

L'avenir des relations de la Suisse avec l'Union européenne est quant à lui encore très incertain. L'exclusion de la Suisse du programme Horizon érode de manière encore imperceptible mais certaine notre capacité d'innovation et, partant, l'attractivité de notre place économique. L'absence d'accords de reconnaissance mutuelle avec l'Union européenne affaiblit la position de nos entreprises sur les marchés européens et pourrait bien susciter des délocalisations à moyen et long termes.

Par conséquent, le Jura devra agir prioritairement sur ses faiblesses en misant sur ses forces pour réduire les menaces auxquelles il est exposé vu le contexte incertain.

Le développement de l'économie jurassienne est lié au contexte général d'une région considérée comme rurale dans les définitions fédérales mais qui est en réalité fortement industrialisée dans des technologies de pointe.

Les espaces disponibles, le cadre de vie, le très bon niveau de formation professionnelle de base, l'important bassin de recrutement à disposition, y compris frontalier, et la proximité de la métropole bâloise sont les **forces** principales du canton du Jura, qui expliquent la présence de nombreuses entreprises actives dans les microtechniques.

A contrario, sa situation « excentrée » par rapport à la Suisse, le manque de centre urbain important, le vieillissement démographique et son impact sur le marché du travail, le manque d'une culture d'entreprise orientée vers la R&D et la forte concentration (spécialisation) dans les domaines des microtechniques, la pression fiscale sur les personnes physiques, constituent ses **faiblesses** principales, ce qui explique notamment le peu de retour de jeunes jurassiens bien formés.

Sa complémentarité et le développement des partenariats avec la métropole bâloise, l'aménagement futur de la H18 les reliant, son rôle de « pont » entre la Suisse alémanique et la Suisse romande, la consolidation du site jurassien du SIP Basel Area, les opportunités d'affaires à saisir sur les marchés émergents tels que l'Asie, l'Amérique du Sud, l'Afrique et le Moyen-Orient ainsi que l'accueil de Moutier constituent des **opportunités** pour ces prochaines années. Le canton du Jura pourrait profiter de certaines tendances en termes de résidence et d'emploi à distance (télétravail, relocalisation d'emploi à haute valeur ajoutée, travailleurs nomades).

Enfin concernant les **menaces**, comme nous l'avons déjà relevé, le canton du Jura est directement confronté à l'absence d'un accord avec l'Union européenne (partenaire économique principal des entreprises de la région), une pénurie croissante de main-d'œuvre qualifiée et de cadres indigènes dans l'économie jurassienne, une forte sensibilité à la conjoncture internationale et aux fluctuations du franc, ainsi qu'à la concurrence internationale accrue sur le marché des localisations et des implantations d'entreprises. Les leviers d'actions du 7^e PDE sont eux-mêmes limités vu les capacités financières de l'Etat.

2.2 Conclusion pour la prochaine période de mise en œuvre

A partir des éléments ci-dessus, le canton du Jura a, dans son 7^e Programme de développement économique (2023-2027), établi ses orientations stratégiques, fixé ses priorités pour la période 2023-2027 et décrit les objectifs principaux qu'il entend poursuivre.

La stratégie est formulée de manière très générale dans la loi sur le développement de l'économie cantonale¹, selon laquelle le programme de développement est le fil conducteur.

Elle s'inscrit dans la ligne du Programme de législature 2021-2025² qui cite le « vivre ensemble », le renforcement de la durabilité du cadre de vie ainsi que l'adaptation de l'Etat et de l'administration pour répondre aux attentes nouvelles de la population.

Les intentions du canton sont orientées vers les opportunités offertes par l'innovation, la création de valeur et l'emploi. La vision qui sous-tend le 7^e Programme de développement économique PDE peut être formulée comme suit : « Sur le territoire du canton du Jura, le 7^e Programme de développement économique soutient la compétitivité du canton et de ses entreprises et renforce leur capacité de résilience à faire face aux crises et crée des perspectives pour un développement durable ».

Elle est également en phase avec les objectifs du Message du Conseil fédéral sur la promotion économique 2024-2027 de la Confédération qui sera traité par le Parlement fédéral à fin 2023. Celui-ci contient notamment les thèmes de la digitalisation/numérisation, l'économie locale et le développement durable qui s'ancreront de manière transversale dans les programmes de mise en œuvre dès 2024. C'est pourquoi ils sont repris dans le 7^e PDE en tant que domaines d'action.

En outre, cette vision s'appuie sur les recommandations du rapport « Enhancing Innovation in Rural Areas » de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), dans le cadre duquel le canton du Jura a été étudié en 2021³ :

- 1) Lancer des programmes ciblant les jeunes travailleurs, les femmes, les migrants, ainsi que les offres de formation continue pour contrer une évolution démographique défavorable ;
- 2) Améliorer les mécanismes de coordination avec la création d'un guichet unique (point d'entrée), y compris numérisé, regroupant tous les services en matière d'innovation ;
- 3) Améliorer la coordination entre la promotion cantonale de l'innovation et de l'économie, d'une part, et les institutions de vulgarisation agricole, d'autre part, pour valoriser un potentiel inexploité dans l'agriculture et l'industrie agroalimentaire.

¹ RSJU 901.1

² <https://www.jura.ch/fr/Autorites/GVT/Programme-de-legislature-2021-2025.html>

³ <https://www.oecd.org/publications/enhancing-innovation-in-rural-regions-of-switzerland-307886ff-en.htm>

Enfin, cette vision se déploie dans le respect des conditions-cadres usuelles, qu'il s'agisse notamment de salaires en usage, de lutte contre le travail au noir, de droit du travail ou d'égalité salariale entre femmes et hommes.

Sur la base du tableau 1 ci-dessus, la mise en œuvre concrète pour la période 2024-2027 se fera au travers des principaux éléments suivants :

Agir sur les faiblesses pour réduire les menaces :

- en consolidant et en optimisant les prestations de l'Etat envers les entreprises pour devenir plus agile et gagner en rapidité, via notamment la mise sur pied d'une **cellule dédiée** à la gestion de grands projets en amont, l'introduction de **crédits-cadres** et l'implication plus forte et plus directe des **autorités politiques** (Commission de l'économie du Parlement) ;
- en renforçant, sur le site jurassien du SIP Basel Area, l'**écosystème Ra&D** déjà existant, pour développer la recherche, y compris dans de nouveaux secteurs économiques ;
- en soutenant **les communes ou syndicats intercommunaux** dans le développement de stratégies et leurs mises en œuvre, ceci au travers notamment de programmes de développement économique régionaux ;
- en appuyant certaines mesures contre la **pénurie de main-d'œuvre** qualifiée.

Miser sur les forces pour exploiter les opportunités :

- en poursuivant les actions en cours tout en continuant de concentrer les efforts sur les deux domaines prioritaires que sont « **Industrie & Services** » et « **Tourisme** » ;
- en continuant de soutenir la **génération de projets** à haute valeur ajoutée, d'une part sur le site jurassien du SIP Basel Area pour « Industrie & Services » au travers notamment les accélérateurs, et d'autre part via le TalentsLab pour le domaine « Tourisme » ;
- en renforçant les collaborations intercantionales, principalement celles avec la **région bâloise**, au sein notamment du RIS Bâle-Jura, voire aussi via de potentiels projets intercantonaux avec Bâle-Campagne;
- en élargissant à l'économie locale, mais surtout au **développement durable** (avec un accent particulier pour l'économie circulaire), les domaines d'actions transversaux.

3 Cadre stratégique

La stratégie du canton du Jura en matière de développement économique pour la période 2023-2027 est en cours de validation par le Parlement. Il s'agit du 7e Programme de développement économique PDE⁴. Ce dernier envisage de couvrir les domaines d'actions « Industrie & Services » et « Tourisme » tout en proposant la digitalisation et numérisation, l'économie locale et le développement durable comme domaines d'actions transversaux. Trois priorités en matière de développement économique ont été retenues : « dynamiser la création de richesses et développer les conditions-cadres », « développer les compétences et les savoir-faire » et « consolider les structures dédiées aux entreprises ». Onze objectifs stratégiques viennent concrétiser ces trois priorités. Ils sont décrits à l'annexe V.

La mise en œuvre de cette stratégie se fera notamment au travers des quatre programmes de mise en œuvre (PMO) de la politique régionale 2024-2027 auxquels le canton participe : « Jura », « RIS Bâle-Jura », « RIS Suisse occidentale » et « Arc jurassien ».

3.1 Cohérence avec les stratégies, plans et concepts cantonaux

Le 7e PDE est une invitation à mieux coordonner les actions de l'Etat pour des développements plus équilibrés, ceci notamment en organisant des contacts réguliers avec les différentes organisations régionales et en intervenant, conjointement entre services concernés, en amont des grands projets cantonaux. Pour de tels projets et au regard des capacités financières limitées du canton, la consultation et la coordination avec les politiques et les instruments sectoriels sont optimisées. A ce titre, des processus de travail plus souples et réactifs seront formalisés et mis en œuvre, avec notamment la mise sur pied d'une cellule dédiée, sous la responsabilité de la Promotion économique et composée de représentants de différents services de l'Etat. Les détails de l'organisation de la mise en œuvre du présent PMO figurent au chapitre 5 ci-après.

Au niveau cantonal, le 7e PDE et par conséquent les PMO NPR, sont en phase avec les différentes stratégies, notamment dans les domaines du développement territorial (plan directeur cantonal) et du développement durable (plan climat).

Ils sont en parfaite adéquation au niveau national avec d'une part, le Message du Conseil fédéral sur la promotion économique 2024-2027 de la Confédération qui est en cours de validation, et d'autre part, le Projet de territoire Suisse PTS et les espaces fonctionnels ainsi que les centres régionaux y relatifs.

3.2 Collaboration intercantonale

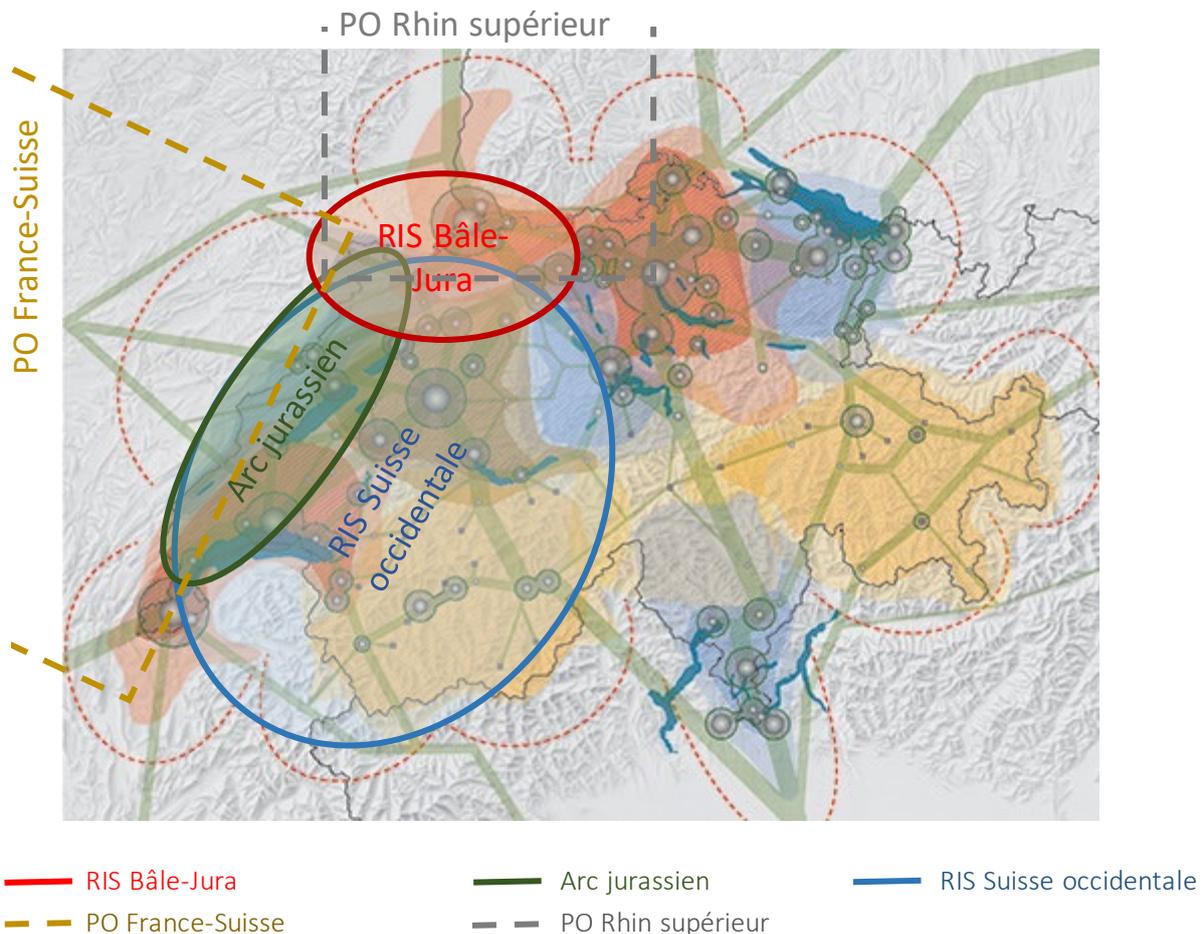
Les espaces fonctionnels évoqués ci-dessus renforcent la diversité régionale et les collaborations suprarégionales. De par sa ruralité et sa localisation en périphérie, le canton du Jura a fixé ces collaborations comme une priorité du développement économique, ceci dans le but notamment d'exploiter la dynamique ville-campagne (prioritairement avec la métropole bâloise) ainsi que de

⁴ <https://www.jura.ch/CHA/SIC/Centre-medias/Communiques-2023/7e-Programme-de-developpement-economique-2023-2027-projet-transmis-au-Parlement.html>

renforcer le développement de la Ra&D auprès de ses entreprises. Pour ce faire (voir figure 1), il s'inscrit dans :

- trois espaces fonctionnels intercantonaux qui sont chacun régi par un programme NPR : « RIS Bâle-Jura », « RIS Suisse-occidentale » et « Arc jurassien ».
- deux espaces fonctionnels transfrontaliers dans le cadre des programmes INTERREG « PO France-Suisse » et « PO Rhin supérieur » (voir chapitre 3.3 ci-après).

Figure 1 : Propre illustration sur la base du PTS



Comme durant la période précédente 2020-2023, les efforts sur le RIS Bâle-Jura continueront d'être priorités, la participation au RIS Suisse occidentale axée sur les prestations offertes par Platinn et la consolidation, dans le cadre Arc jurassien, des structures nécessaires à la mise en place d'un système touristique intégré, basé sur la destination Jura&Trois Lacs.

Les mesures de promotion de l'innovation continueront d'être mise en œuvre dans le cadre des deux RIS, notamment en ce qui concerne les plateformes interentreprises et le coaching. A noter que ce dernier, au niveau touristique, sera toujours mis en œuvre par le TalentisLAB au travers d'Arc jurassien.

En outre, concernant Arc jurassien, des mesures de promotion de la qualification de la main-d'œuvre régionale ainsi que des acteurs, notamment dans le domaine « Industrie & Services », viendront s'ajouter au domaine principal qu'est le « Tourisme ».

De manière générale, la collaboration intercantonale au sein de ces différents espaces fonctionnels se voit être optimisée et renforcée d'année en année. Effectivement, cela fait plus de 8 ans que ceux-ci sont définis clairement avec une programmation spécifique. Leur fonctionnement respectif a été optimisé dans le but de réduire les risques de doublons dans les multiples prestations organisées pour les entreprises et surtout pour diriger ces dernières directement vers le prestataire de services à même de répondre à leurs besoins. Dans ce cadre, il est notamment à relever les rôles prépondérants joués par d'une part, le « point d'entrée » organisé par le Service de l'économie et de l'emploi et d'autre part par une vue d'ensemble claire du rôle de chaque acteur (voir annexe III) ainsi que la démonstration, pour le domaine « Industrie » des complémentarités entre les prestations des programmes inter-/cantonaux et transfrontalier (voir PMO Suisse occidentale).

Enfin, pour le canton du Jura, le bon fonctionnement du système d'acteurs évoqué ci-dessus à l'intercantonal est primordial pour son développement économique. L'annexe III décrit la contribution des différents acteurs aux mesures du 7^{ème} PDE et démontre également leurs contributions directes (via les accélérateurs) ou indirectes, à la génération de projets (figurant également au niveau des modèles d'efficacité du chapitre 4.3). Cet état de fait entre parfaitement en résonance avec les réflexions faites avec les représentants de l'OCDE lors de leur visite du Jura en 2021 (voir chapitre 2.2) et qui avaient trait aux processus de génération de projets qui ne sont pas du tout similaires si on compare les centres urbains aux régions périphériques et rurales comme celle du canton du Jura.

Tous PMO NPR confondus, c'est-à-dire en tenant compte également des deux RIS auxquels le canton du Jura participe, c'est plus de **38%** de ses moyens d'encouragement NPR que le canton consacre à l'intercantonal. A noter encore que, dans le présent PMO, en plus des possibles projets intercantonaux avec le canton de Berne, d'éventuels nouveaux, avec le canton de Bâle-Campagne, seront mis en œuvre, puisque ce dernier élabore, pour la première fois, son propre PMO NPR dans le domaine du tourisme.

3.3 Coopération transfrontalière

Partageant plus de frontière avec la France qu'avec le reste de la Suisse et proche de l'Allemagne, le canton du Jura s'inscrit dans un espace géographique favorable au développement de la coopération transfrontalière. Il fait partie de deux espaces de programmation INTERREG, soit à l'ouest et au sud le programme France-Suisse et, au nord, le programme Rhin supérieur. Les deux programmes ont fait de la transition écologique leur première priorité. Les autres priorités sont les suivantes :

Pour le programme France-Suisse :

- Développer une économie plus innovante, plus compétitive, plus attractive, d'un point de vue social et technologique pour le territoire
- Faire émerger des mobilités plus durables et multimodales
- Soutenir les secteurs du tourisme et de la culture
- Réduire les obstacles à la frontière franco-suisse

Pour le programme Rhin supérieur :

- Développer et améliorer la mobilité dans le Rhin supérieur
- Faire du Rhin supérieur une région intégrée en matière d'emploi, d'éducation, de formation et de santé

- Faire du Rhin supérieur une Région intelligente en soutenant l'innovation et les entreprises dans le Rhin supérieur
- Développer la coopération entre les administrations et les citoyens, supprimer les obstacles.

Dans le cadre du programme France-Suisse, le Jura d'entente avec ses partenaires du Nord Franche-Comté va définir et mettre en œuvre une stratégie commune dans le cadre du dispositif PTIC (Plans territoriaux intégrés de coopération) prévu par l'objectif 5 d'INTERREG VI (réduction des obstacles à la frontière). Cela permettra de réunir dans un document commun les différentes composantes de la collaboration Jura – Nord Franche Comté éligibles au titre d'INTERREG, afin de donner des impulsions nouvelles à ces coopérations, mais aussi et surtout des moyens supplémentaires.

Dans le cadre du programme Rhin supérieur, les plateformes de BaselArea Business & Innovation et du Switzerland Innovation Park Basel Area devraient être mises à profit pour soutenir de nouveaux partenariats et collaborations pour les entreprises et institutions jurassiennes dans le Rhin supérieur. Le canton du Jura mettra de manière générale un accent particulier sur le soutien à des projets qui visent l'adaptation au changement climatique et qui favorise la transition écologique. De juin 2023 à juin 2025, le canton du Jura prendra par ailleurs la présidence de la Conférence des Gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest (CGNO) qui assure notamment la coordination de la participation des cantons de la Suisse du Nord-Ouest aux structures de coopération transfrontalière. A noter enfin que les acteurs de la coopération du Rhin supérieur ont lancé début 2023 une actualisation du schéma directeur « Pour un avenir commun de l'espace du Rhin supérieur » » publié en 2001 de façon à tenir compte des enjeux actuels.

En outre, autant l'association « regio basiliensis » que celle d'« arcjurassien.ch » assurent la coordination et la cohérence des différentes mesures puisqu'elles sont en même temps porteuses du PMO « RIS Bâle-Jura » pour la première et du PMO « Arc jurassien » pour la seconde, ceci en plus des programmes INTERREG correspondants.

4 Priorités et objectifs

Dans le présent chapitre, le canton du Jura fixe ses priorités pour la période 2024-2027 et décrit les objectifs principaux qu'il va poursuivre en les intégrant sous la forme de modèles d'efficacité. Pour cela, il se base sur les relations de cause à effet de la NPR qui ont été établies par le SECO.

4.1 Priorités de financement

Le canton du Jura, au travers du présent PMO, va poursuivre les actions en cours dans la promotion de projets et concentrera ses efforts sur deux domaines prioritaires :

1/ Industrie & Services : il s'agit ici premièrement, de faire progresser la mise en réseau entrepreneuriale et la coopération en s'appuyant sur la réussite durable de l'implantation du SIP dans le Jura, au travers de la promotion de l'écosystème « innovation » y relatif (CSEM, HE-Arc, BaselArea Business & Innovation) et de l'accréditation de la marque « Switzerland Innovation » et deuxièmement, de promouvoir le transfert de connaissances et le soutien à l'innovation pour les PME au travers de l'augmentation des capacités de Ra&D et de transfert technologique des entreprises jurassiennes, dans la réalisation de leurs projets ou leurs objectifs de diversification ; sans omettre, d'assurer et de réaliser, comme pour la période précédente, des infrastructures orientées vers la création de valeur ajoutée.

2/ Tourisme : il s'agit ici de développer des stratégies touristiques régionales et de les mettre en œuvre, tout en disposant d'une offre touristique attractive et de qualité et plus particulièrement de deux sites touristiques emblématiques, ceci dans le but notamment d'assurer et de réaliser des infrastructures et des offres orientées vers la création de valeur ajoutée.

Au niveau du financement de projets d'infrastructure, les expériences de ces dernières années montrent que les prêts ne sont pas toujours appropriés, notamment pour certaines petites infrastructures qui ne génèrent pas de cash-flows directs ou seulement des cash-flows marginaux pour le porteur de projet qui investit, mais qui ont une importance pour l'économie régionale s'ils peuvent être exploités commercialement par d'autres acteurs économiques. Dans ce cadre, le canton du Jura permet, sur la base de critères spécifiques (voir chapitre 5.1), le cofinancement de **petits projets d'infrastructure** par des contributions à fonds perdus, ceci en lieu et place de prêts. Ceux-ci devraient pouvoir s'inscrire dans le cadre de la mise en œuvre d'une stratégie communale, voire d'un programme de développement économique régional. Il n'y a, pour l'instant, pas d'autres restrictions, mais des adaptations à ce niveau-là pourront être opérées en cours de programmation sur la base des premières expériences réalisées.

4.2 Thèmes transversaux

Trois domaines d'actions transversaux se verront utiliser pour le déploiement de la mise en œuvre :

a/ Digitalisation et numérisation : dans le cadre du programme pluriannuel 2024-2031, la NPR continue de mettre l'accent sur la digitalisation et la traite comme un thème transversal. Elle donne des impulsions à la transformation numérique dans les régions en cofinçant des projets régionaux en lien avec la digitalisation.

Le canton du Jura poursuit donc la transformation numérique dans le but de renforcer la compétitivité numérique du canton, de ses acteurs et de ses entreprises, y compris dans le tourisme. Sous certaines conditions, le développement de projets d'infrastructure pourrait être soutenu, notamment dans la région des Franches-Montagnes.

b/ Economie locale : En dehors des centres régionaux, là où il manque une masse critique d'acteurs et de main d'œuvre qualifiée, les capacités d'investissements sont moindres. La NPR tient compte de cette situation afin de permettre un soutien à ces régions, ceci de manière ciblée. Cela passe par exemple par le financement de projets d'économie locale qui ne sont pas directement orientés vers l'exportation. L'approche économie locale repose effectivement sur le constat que, dans les zones périurbaines et rurales en particulier, les moteurs du développement économique ne sont pas seulement les activités économiques productives, mais aussi les activités résidentielles ou la présence d'une population à haut revenu.

Pour le canton du Jura, les projets soutenus dans ce cadre doivent contribuer aux objectifs de développement économique, notamment en générant de la valeur ajoutée et en étant orientés interentreprises. Ceux-ci devraient pouvoir s'inscrire dans le cadre de la mise en œuvre d'une stratégie communale, voire d'un programme de développement économique régional. Il n'y a, pour l'instant, pas d'autres restrictions, mais des adaptations à ce niveau-là pourront être opérées en cours de programmation sur la base des premières expériences réalisées.

c/ Développement durable : par le passé, la NPR a déjà apporté d'importantes contributions au développement durable de ses régions cibles. Selon le concept « Développement durable dans la NPR »,

que le SECO a élaboré en accord avec la stratégie du Conseil fédéral pour le développement durable 2030 (SDD 2030) et en collaboration avec les services spécialisés de la NPR, ces contributions doivent être renforcées. L'accent est mis sur l'exploitation des opportunités économiques du développement durable dans les régions.

Au niveau du canton du Jura, le développement durable est un principe constitutionnel et sa mise en œuvre est au cœur de ses préoccupations. Le programme gouvernemental de législature 2021-2025 fixe la durabilité comme l'une de ses quatre grandes orientations et le développement durable constitue l'un des trois domaines d'actions transversaux du 7e Programme de développement économique 2023-2027 qui est en cours de validation par le Parlement.

Dans le présent PMO, le canton élargit ce thème de manière importante aux perspectives offertes par l'économie circulaire, notamment dans l'industrie, ceci dans le cadre de projets développés en collaboration avec l'Office de l'environnement. Cet élargissement s'appuie sur les thématiques découlant du rapport « Diagnostic d'économie circulaire dans les filières de la construction et de l'industrie du canton du Jura » réalisé en 2022⁵ :

- Améliorer l'impact environnemental de l'approvisionnement en matières premières ;
- Améliorer l'impact environnemental des produits ;
- Renforcer les synergies entre acteurs ;
- Réaliser des projets d'innovations spécifiques aux entreprises.

La majorité des actions sont regroupées dans le plan climat découlant de la stratégie climatique cantonale, qui font actuellement tous deux l'objet d'une procédure de consultation. Les possibilités de soutien à des projets inhérents à la diversité paysagère seront également étudiées.

Les objectifs des trois thèmes transversaux ci-dessus sont définis dans le tableau 2 ci-après.

4.3 Modèles d'efficacité

La mise en œuvre de la NPR est pilotée par le biais d'objectifs d'impact, de résultats et d'outputs. Ces derniers figurent dans les modèles d'efficacité du tableau 3, qui sont directement extraits de CHMOS.

De manière générale :

- Les objectifs d'impact recourent exactement ceux du 7^{ème} PDE (voir annexe V). Ils sont soigneusement reliés à ceux de la loi fédérale sur la politique régionale (art.1) via les identifications CHMOS « groupe » du SECO ;
- Les objectifs d'outcome et d'output reprennent ceux définis par le SECO et se voient également complétés de manière spécifique au canton du Jura ;
- L'intégration des objectifs des thèmes transversaux est décrite dans le tableau 2 ci-dessous. Les objectifs des programmes intercantonaux auxquels le canton du Jura participe viennent

⁵ <https://www.jura.ch/fr/Autorites/Administration/DEN/ENV/Economie-circulaire/Economie-circulaire.html#:~:text=L%27%C3%A9conomie%20circulaire%20consiste%20en,pour%20mieux%20pr%C3%A9server%20l%27environnement.&text=Plusieurs%20%C3%A9tudes%20ont%20%C3%A9t%C3%A9%20men%C3%A9es%20sur%20le%20territoire%20jurassien.>

compléter ceux du PMO Jura. A noter ici qu'au niveau du développement durable, les objectifs de la thématique « Egalité des chances » sont totalement délégués à l'intercantonal (DU8 au duo RIS Suisse occidentale + Arc jurassien et DU9 au RIS Bâle-Jura).

Tableau 2 : Intégration des objectifs des thèmes transversaux par domaine prioritaire

Domaine prioritaire	PMO Jura	Programmes intercantonaux		
		RIS Bâle-Jura	RIS Suisse occidentale	Arc jurassien
Industrie & Services	Digitalisation - intégrer dans les projets (DG1)			
	Digitalisation - reconnaître les opportunités (DG2)			
	Digitalisation - exploiter les opportunités (DG3)			
		Durabilité - reconnaître les opportunités (DU1)		
	Durabilité - exploiter les opportunités (DU2)			Durabilité - exploiter les opportunités (DU2)
		Durabilité - reconnaître les chances et les risques (DU4)		
	Durabilité - saisir les chances et réduire les risques (DU5)			
			Durabilité - promouvoir la collaboration (DU8)	
	DU8 et DU9 délégués à	Durabilité - réduire les disparités (DU9)		
				Economie – locale- reconnaître les opportunités (EL1)
	Economie locale - saisir les opportunités (EL2)		Economie locale - saisir les opportunités (EL2)	
Tourisme	Digitalisation - intégrer dans les projets (DG1)			
	Digitalisation - reconnaître les opportunités (DG2)			Digitalisation - reconnaître les opportunités (DG2)
	Digitalisation - exploiter les opportunités (DG3)			
	Durabilité : exploiter les opportunités du paysage (DU6)			Durabilité : exploiter les opportunités du paysage (DU6)
				Durabilité - promouvoir la collaboration (DU8)
				Economie locale- reconnaître les opportunités (EL1)
				Economie locale - saisir les opportunités (EL2)

Tableau 3 : Modèles d'efficacité 2024-2027 (extrait CHMOS)

Modèle d'efficacité et d'indicateurs pour la priorité « Industrie & Services »

Accroître la dynamique d'innovation pour les PME jurassienne

Input: Que mettre à disposition pour y parvenir?	Confédération		Canton		Projets nombre
	🕒	🎯	🕒	🎯	
à fonds perdu	4'430'000 Fr.		4'430'000 Fr.		30
prêt	3'700'000 Fr.		(àfp) 630'000 Fr.		2

Que faire pour y parvenir?	Comment identifier le résultat?	Que changer dans les groupes cibles pour y parvenir?	Comment identifier le changement?	Quel est l'impact souhaité?	Comment identifier l'effet?
Prestations / produits (output)	Indicateur	Effets sur les groupes cibles (outcome)	Indicateur	Conséquences dans les zones (impact)	Indicateur

A1: Soutenir de nouveaux secteurs économiques et de nouveaux réseaux

Une veille spécifique à l'identification de nouveaux secteurs économiques non-couverts jusqu'à présent est organisée	Des actions sont organisées Rapport disponible <input type="checkbox"/>	Les acteurs identifient de nouveaux secteurs économiques non-couverts jusqu'à présent	De nouveaux secteurs économique sont identifiés Nombre de secteurs 🕒 2	Maintenir et développer la compétitivité des entreprises jurassiennes	Classement régional du PIB
Des groupes d'acteurs, notamment liés aux diplômés jurassiens et aux "acteurs-clés" économiques, sont sensibilisés et leurs besoins identifiés	Des actions sont organisées Rapport disponible <input type="checkbox"/>	Les acteurs créés de nouveaux réseaux	De nouveaux réseaux sont créés Nombre de réseaux 🕒 2	Développer les emplois à haute valeur ajoutée	Evolution de l'emploi régional
				Exploiter les opportunités liées aux nouveaux modes de travail à distance	Evolution du secteur économique
				Identifier et exploiter les nouvelles opportunités, notamment dans le domaine de l'énergie et du développement durable	Rapport plan climat

A2: Soutenir la création et le développement de projets innovants

De nouveaux modèles d'affaires innovants sont développés par des entreprises et/ou communes	Les entreprises et/ou communes participent et développent Nombre de participants 🕒 50 Nombre de nouveaux modèles d'affaires 🕒 23	Les entreprises et/ou communes développent de nouveaux produits et services.	Nombre de produits, processus ou technologies produits/services 🕒 12	Maintenir et développer les compétences des employé-e-s des PME Jurassiennes	Rapport formation continue
Des actions sont menées pour générer directement des projets Ra&D au sein du site jurassien du SIP Basel Area	Les accélérateurs "DayOne Tech" et "I4Challenge New Ideas" sont mis à disposition Nombre d'accélérateurs 🕒 2	Les entreprises et/ou communes réalisent leurs projets d'infrastructures	De nouveaux projets d'infrastructure sont réalisés Nombre d'infrastructures 🕒 2	Valoriser les formations de base et continue	Rapport formation continue
				Ancrer et associer l'ensemble des acteurs économiques (privés/publics) de la région	Rapport Promotion économique

		<p>DU2 (exploiter les opportunités) : Les actrices et les acteurs des zones cibles de la NPR exploitent les opportunités économiques offertes par les innovations respectueuses du climat et des ressources ainsi que par les innovations sociales, et orientent les produits, les processus de production et les services vers la création de valeur dans des systèmes régionaux et circulaires.</p>	<p>Indicateur 2 : les acteurs développent des projets appropriés et les mettent en œuvre avec succès.</p> <p>Nombre de projets dans le domaine de l'économie circulaire ☉ 5</p> <p>Fonds alloués à des projets ciblés. ☉ 1'000'000</p>	<p>Diversifier la structure de l'emploi du canton du Jura</p> <p>Consolider et optimiser les prestations de l'Etat</p>	<p>Evolution emploi régional</p> <p>Classement régional du PIB</p>
		<p>DG3 (exploiter les opportunités) : Les actrices et les acteurs des zones cibles de la NPR exploitent les opportunités économiques de la digitalisation et orientent les (nouveaux) modèles commerciaux, les offres, les produits, les processus de production et les services en conséquence.</p>	<p>Indicateur 3 : les acteurs développent des projets correspondants axés sur la transformation digitale (au sens strict) et les mettent en œuvre avec succès.</p> <p>Nombre de projets ☉ 2</p> <p>Fonds alloués à des projets axés sur la transformation digitale (au sens strict). ☉ 150'000</p>		
		<p>DU5 (saisir les opportunités et réduire les risques) : Les investissements (par ex. dans les infrastructures ou les installations et processus de production) dans les zones cibles de la NPR sont optimisés en termes de protection du climat, d'adaptation au climat, de consommation d'énergie et de ressources ainsi que d'impact sur la biodiversité.</p>	<p>Indicateur 5 : les acteurs développent des projets appropriés et les mettent en œuvre avec succès.</p> <p>Nombre de projets dans le domaine de l'économie circulaire ☉ 2</p> <p>Nombre d'acteurs et d'actrices concernés. ☉ 20</p>		
		<p>Les instituts de recherche et les entreprises jurassiennes utilisent de manière collaborative les accélérateurs mis à disposition</p>	<p>Des projets sont générés et des start-ups sont créées</p> <p>Nombre de projets accélérés ☉ 40</p> <p>Nombre de start-ups créées ☉ 12</p>		

A3: Soutenir la mise en œuvre de programmes de développement économique régionaux

<p>Des programmes de développement régionaux sont développés par des communes ou des syndicats intercommunaux, notamment dans les Franches-Montagnes, voire au niveau des zones d'activités d'importance cantonale</p>	<p>Des programmes sont définis</p> <p>Nbre de programmes <input checked="" type="radio"/> 2</p>	<p>Les acteurs (communes, développeurs, PME) sont soutenus dans le développement de « terrains et sites industriels et de services ».</p>	<p>Estimation qualitative par le programme du développement/potential/demande des sites et surfaces par rapport à la planification/demande. (Veuillez insérer votre estimation dans le champ de commentaire ci-dessous)</p> <p><input type="radio"/> Estimation du développement / potentiel / demande des sites</p> <p>Nombre de projets <input checked="" type="radio"/> 2</p>
<p>DG1 (mainstreaming) : Les acteurs intègrent la digitalisation (au sens large) dans leurs projets et déclarent comment ils en tiennent compte.</p>	<p>Indicateur 1 : nombre de projets dans lesquels la digitalisation (au sens large) est abordée.</p> <p>Nombre de projets <input checked="" type="radio"/> 2</p>	<p>EL2 (saisir les opportunités) : Les actrices et les acteurs des zones cibles de la NPR exploitent les opportunités économiques du commerce économique local et orientent les (nouveaux) modèles commerciaux, les offres, les produits, les processus de production et les services en conséquence.</p>	<p>Indicateur 2 : les acteurs développent des projets correspondants axés sur l'« économie locale » et les mettent en œuvre avec succès.</p> <p>Nombre de projets <input checked="" type="radio"/> 1</p> <p>Fonds alloués à des projets axés sur l'économie locale. <input checked="" type="radio"/> 50'000</p>
		<p>DG2 (reconnaître les opportunités) : Les actrices et les acteurs des régions cibles de la NPR reconnaissent les opportunités de la digitalisation pour leurs perspectives économiques locales et régionales. Ils disposent des compétences d'action correspondantes.</p>	<p>Indicateur 2 : des formations, des séances d'information, des coachings, de checks numériques, etc. sont proposés aux acteurs locaux et régionaux et utilisés par ces derniers.</p> <p>Nombre d'événements <input checked="" type="radio"/> 2</p> <p>Nombre d'acteurs et d'actrices concernés. <input checked="" type="radio"/> 40</p>

A4: Appuyer certaines mesures contre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée

<p>Les entreprises sont promues auprès des jeunes jurassiens</p>	<p>Des mesures sont appuyées</p> <p>Nombre de mesures <input checked="" type="radio"/> 1</p>	<p>Les entreprises de l'industrie, du commerce et des services luttent activement et ensemble contre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée.</p>	<p>Utilité et effet concret des initiatives/projets relatifs aux besoins en main-d'œuvre qualifiée. Estimation qualitative par le programme de l'évolution de la situation de main-d'œuvre qualifiée et de la contribution des initiatives/projets à cette évolution. (Veuillez insérer votre estimation dans le champ de commentaire ci-dessous)</p> <p><input type="radio"/> Utilité et effet concret</p>
--	--	--	---

			Nombre de projets avec nombre de participants / utilisation / demande conforme ou supérieur à la planification ☉ 2
Les possibilités d'adaptation de l'offre actuelle en formation continue sont analysées	Des actions sont appuyées Rapport disponible <input type="checkbox"/>		
Les offres de formation continue des centres de formation sont promues auprès des entreprises	Des actions sont appuyées Rapport disponible <input type="checkbox"/>		

Modèle d'efficacité et d'indicateurs pour la priorité « Tourisme »

Promouvoir des destinations compétitives

Input: Que mettre à disposition pour y parvenir?	Confédération		Canton		Projets nombre
	☉	☉	☉	☉	
à fonds perdu	420'000 Fr.		420'000 Fr.		6
prêt	3'700'000 Fr.		(àfp) 630'000 Fr.		3

<i>Que faire pour y parvenir?</i>	<i>Comment identifier le résultat?</i>	<i>Que changer dans les groupes cibles pour y parvenir?</i>	<i>Comment identifier le changement?</i>	<i>Quel est l'impact souhaité?</i>	<i>Comment identifier l'effet?</i>
Prestations / produits (output)	Indicateur	Effets sur les groupes cibles (outcome)	Indicateur	Conséquences dans les zones (impact)	Indicateur

B1: Soutenir le développement de stratégies touristiques communales ou régionales

Des stratégies touristiques communales ou régionales sont développées	Les stratégies sont disponibles Nombre de stratégies ☉ 2	Les communes élaborent des plans de mesures	Les plans de mesures sont disponibles Nombre de plan de mesures ☉ 2	Maintenir et développer la compétitivité des prestataires jurassiens	Classement régional du PIB
				Innover, coopérer et renforcer la	Rapport Jura Tourisme

<p>DG1 (mainstreaming) : Les acteurs intègrent la digitalisation (au sens large) dans leurs projets et déclarent comment ils en tiennent compte.</p>	<p>Indicateur 1 : nombre de projets dans lesquels la digitalisation (au sens large) est abordée.</p> <p>Nombre de projets ⊙ 2</p>	<p>DG2 (reconnaître les opportunités) : Les actrices et les acteurs des régions cibles de la NPR reconnaissent les opportunités de la digitalisation pour leurs perspectives économiques locales et régionales. Ils disposent des compétences d'action correspondantes.</p>	<p>Indicateur 2 : des formations, des séances d'information, des coachings, de checks numériques, etc. sont proposés aux acteurs locaux et régionaux et utilisés par ces derniers.</p> <p>Nombre d'événements ⊙ 2</p> <p>Nombre d'acteurs et d'actrices concernés. ⊙ 40</p>	<table border="1"> <tr> <td data-bbox="1711 197 1906 245">professionnalisation dans le domaine du tourisme</td> <td data-bbox="1912 197 2092 245"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="1711 250 1906 373">Ancrer et associer l'ensemble des acteurs économiques (privés/publics) de la région</td> <td data-bbox="1912 250 2092 373">Rapport Promotion économique</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1711 378 1906 426">Consolider et optimiser les prestations de l'Etat</td> <td data-bbox="1912 378 2092 426">Classement régional du PIB</td> </tr> </table>	professionnalisation dans le domaine du tourisme		Ancrer et associer l'ensemble des acteurs économiques (privés/publics) de la région	Rapport Promotion économique	Consolider et optimiser les prestations de l'Etat	Classement régional du PIB
professionnalisation dans le domaine du tourisme										
Ancrer et associer l'ensemble des acteurs économiques (privés/publics) de la région	Rapport Promotion économique									
Consolider et optimiser les prestations de l'Etat	Classement régional du PIB									

B2: Soutenir la création et le développement d'offres innovantes

<p>Les offres (axées sur la valeur ajoutée et la qualité, innovantes) sont développées, notamment celles découlant des stratégies touristiques de St-Ursanne et de la "Gruère"</p>	<p>Les offres sont disponibles</p> <p>Nombre d'offres ⊙ 7</p>	<p>Les prestataires se comportent de manière entrepreneuriale/innovante et réalisent des investissements dans des offres et des infrastructures touristiques orientées vers la qualité.</p>	<p>Nombre de projets dont l'évolution du chiffre d'affaires/de la fréquentation/de l'utilisation/de la demande est conforme ou supérieur à la planification</p> <p>dont nombre de projets d'infrastructure ⊙ 3</p> <p>Nombre de nouvelles offres ⊙ 5</p>
		<p>DG3 (exploiter les opportunités) : Les actrices et les acteurs des zones cibles de la NPR exploitent les opportunités économiques de la digitalisation et orientent les (nouveaux) modèles commerciaux, les offres, les produits, les processus de production et les services en conséquence.</p>	<p>Indicateur 3 : les acteurs développent des projets correspondants axés sur la transformation digitale (au sens strict) et les mettent en œuvre avec succès.</p> <p>Nombre de projets ⊙ 1</p> <p>Fonds alloués à des projets axés sur la transformation digitale (au sens strict). ⊙ 50'000</p>
		<p>DU6 (exploiter les opportunités) : Les actrices et les acteurs des zones cibles de la NPR exploitent les opportunités économiques de la biodiversité et du paysage et les valorisent par une utilisation adaptée au site.</p>	<p>Indicateur 6 : les acteurs développent des projets appropriés et les mettent en œuvre avec succès.</p> <p>Nombre de projets dans le domaine de la diversité paysagère ⊙ 1</p> <p>Nombre d'acteurs et d'actrices concernés. ⊙ 10</p>

4.4 Management régional

Puisque le canton du Jura peut être considéré comme une seule et même région, le management régional est depuis 2008, directement assuré par la Promotion économique (PECO), ceci dans le cadre du guichet unique organisé au sein du Service de l'économie et de l'emploi (voir chapitre 5 ci-après).

Les tâches principales suivantes liées au management régional sont assumées par tous les chefs de projet du PECO :

- Recherche de projets ;
- Conseil et accompagnement de projets ;
- Réseautage : animation et communication du PMO ;
- Coordination des différents acteurs.

Les différents éléments inhérents à la communication de la mise en œuvre de la NPR se retrouvent dans les tâches mentionnées ci-dessus. Le PECO communique directement auprès des acteurs au travers notamment de son « point d'entrée », de son site internet et de sa conférence de presse annuelle (chiffres + success stories). Les bénéficiaires de soutien NPR ont également l'obligation contractuelle de mentionner la NPR dans leur communication. La possibilité d'intégrer tous les outils financiers du PECO au système regiosuisse « Finanzhilfe-tool » sera étudiée durant la période 2024-2027.

A noter que l'implication des **communes** et des syndicats intercommunaux, notamment dans le domaine du tourisme, reste une des priorités importantes du présent programme.

En sus des activités de management régional mentionnées ci-dessus, le PECO fonctionne comme « point d'entrée » pour les entreprises jurassiennes. Ce dernier est financé en partie par les deux RIS « Bâle-Jura » et « Suisse occidentale ». Cela comprend concrètement notamment le triage, l'analyse, et l'orientation des demandes vers les bons interlocuteurs. Ces tâches spécifiques au « point d'entrée » sont très importantes afin de simplifier les démarches des entreprises et porteurs de projets.

La vue d'ensemble de la répartition des équivalents plein-temps (EPT) par activité au sein du guichet unique figure à l'annexe IV. Sur un total de 6.65 EPT, ce sont 1.4 EPT qui sont dévolus au management régional. Cela représente moins de 8% des contributions à fonds perdu du présent programme et s'inscrit dans la continuité de la période précédente et son maintien prouve, si besoin est, l'importance de la NPR pour le canton du Jura, ceci malgré la réduction de 20% des ressources humaines à disposition à l'interne de l'Etat pour le guichet unique, ceci comparé à la période 2020-2023.

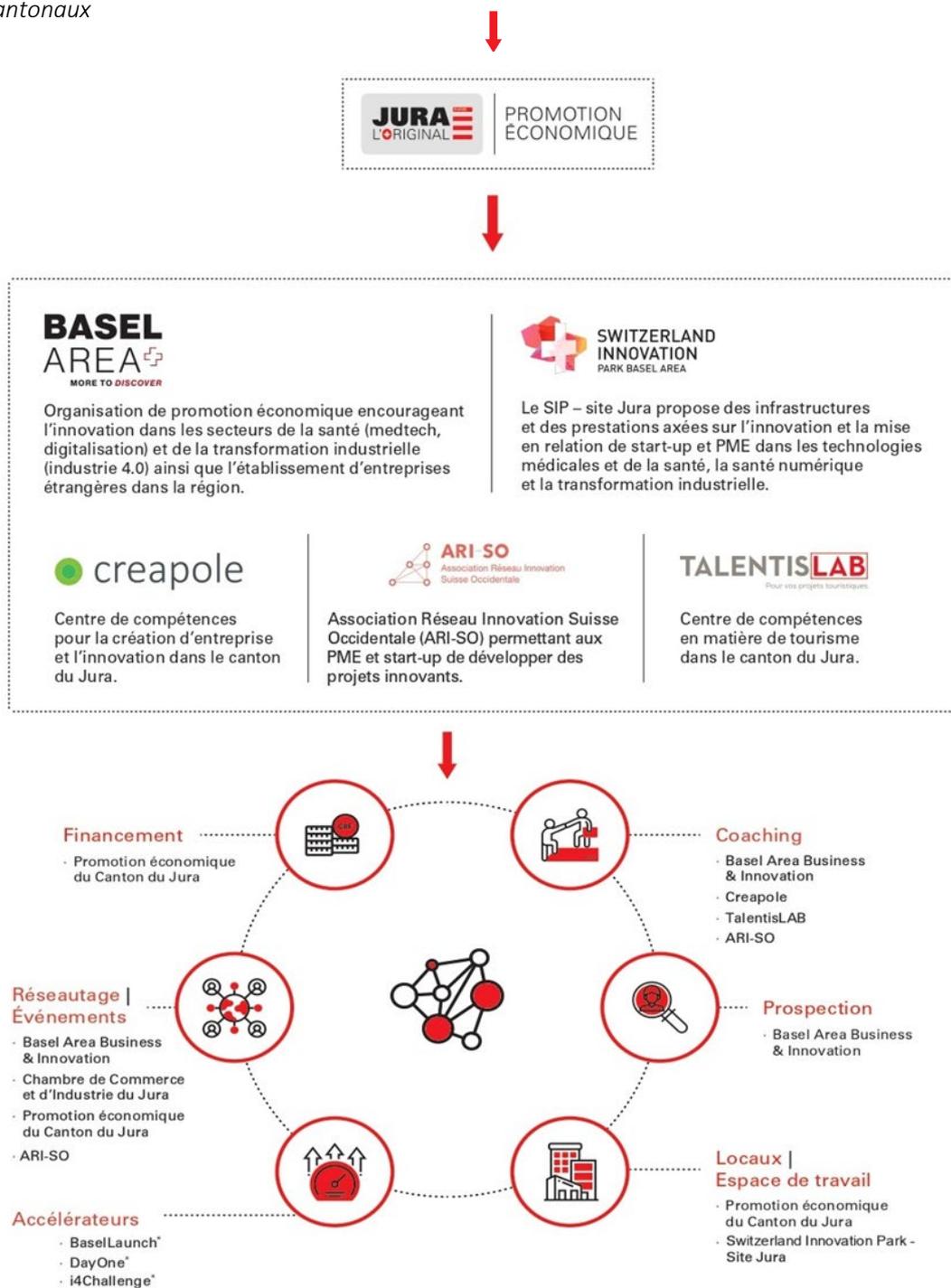
5 Organisation et processus

La mise en œuvre du présent document incombe, au sein de l'Etat, à la Promotion économique (PECO) dont la mission principale consiste à encourager et soutenir la création, l'implantation et le développement des entreprises dans le canton du Jura.

Rattachée au SEE, la promotion économique constitue le point d'entrée de l'administration cantonale pour toutes les questions d'ordre économique. Elle offre ainsi directement les prestations qui sont de sa compétence ou de celles du service, oriente vers des partenaires spécialisés, comme Creapole ou Basel

Area Business & Innovation, et sollicite si nécessaire d'autres unités de l'Etat, voire d'autres collectivités publiques, pour répondre à des demandes qu'elle accompagne de bout en bout (cf. figure 2).

Figure 2 : Fonctionnement général de la Promotion économique et de ses partenaires cantonaux et intercantonaux



En retour, la Promotion économique bénéficie des **autres compétences du SEE**, en matière de surveillance du marché du travail, d'hygiène et de sécurité au travail, de police du commerce et d'emploi. Des appuis, des conseils et un suivi plus pointu des entreprises sont ainsi assurés. Par exemple, le respect de la législation en matière de droit du travail est assuré en amont, avant l'octroi d'une aide financière au titre

de la promotion économique. De même, les mécanismes de contrôle interne mis en place au sein du Service permettent de limiter les risques financiers inhérents à l'octroi d'une subvention.

Au niveau opérationnel, la définition et l'organisation d'une « cellule » ad hoc, pouvant être rapidement mise sur pied (avec un répondant des services concernés), pour répondre immédiatement aux besoins du porteur de projet et être son interlocuteur tout au long du processus, seront au cœur du processus d'optimisation des prestations de l'Etat. Les modalités de fonctionnement de cette cellule interservices seront validées par le Gouvernement, afin de permettre une certaine légitimité dans la mobilisation des ressources idoines.

5.1 Sélection de projets : processus et critères d'attribution

Les différentes étapes du processus de traitement du dossier de demande de soutien financier sont les suivantes (cf. figure 3). Le « point d'entrée » du SEE se porte à disposition du porteur de projet pour lui fournir assistance et informations nécessaires.

Figure 3 : Processus de traitement des dossiers de demande



À la fin du projet, un rapport final comprenant le décompte effectif ainsi qu'un rapport de réalisation (modèle d'efficacité) doit être fourni. Sur cette base, l'évaluation du projet peut être réalisée et, si tous les objectifs sont atteints, le versement du solde du soutien financier peut alors être libéré.

Pour qu'un projet soit admis, il est nécessaire qu'il réponde à des **critères** précis, notamment:

- I. Conformité à la stratégie et contribution aux objectifs
Le projet doit s'inscrire dans l'un des deux axes stratégiques (Industrie & Services, Tourisme) et ses effets doivent contribuer aux objectifs du PMO correspondant. De plus, le projet doit pouvoir correspondre au cadre stratégique et opérationnel défini par le domaine d'activités correspondant s'il existe (stratégie climatique cantonale par exemple).
- II. Caractère novateur (innovation)
Le projet doit être résolument innovant sur le territoire jurassien et ne doit pas être la réplique d'un projet identique ailleurs dans le canton.
- III. Création de valeur ajoutée
Le projet doit influencer positivement – que ce soit directement ou indirectement – une chaîne de création de valeur ajoutée économique.
- IV. Contribution aux exportations
Le projet doit être en relation avec un marché situé hors du canton, autrement dit il doit déboucher au final sur des exportations par rapport au marché indigène.
- V. Respect des principes du développement durable
Le projet doit respecter les critères des trois principes du développement durable. Pour ce faire, une grille d'évaluation idoine est, si nécessaire, utilisée.
- VI. Subsidiarité dans le financement / Participation en fonds propres (liquidités)
Le porteur de projet doit apporter un financement propre d'au minimum 50% des coûts totaux du projet (minimum 30% pour les projets touristiques) et doit démontrer qu'il a épuisé toutes les possibilités de sources privées de financement du projet. Des exemptions peuvent être accordées pour certains projets tout en amont de la chaîne de valeur (études, concepts, etc.) portés par des partenaires institutionnels ou par des start-ups / spin-offs.
- VII. Respect de l'égalité salariale hommes – femmes
Le porteur de projet doit s'engager à respecter l'égalité salariale hommes-femmes en signant une attestation.

En outre, une analyse du projet est menée pour définir « l'intercantonalité » de son financement. Effectivement, suivant le territoire d'action, les partenaires, le réseau et le domaine d'activités, l'outil de financement utilisé pour soutenir le projet (canton, NPR cantonale ou intercantonale, INTERREG, etc.) doit être défini de manière réfléchie. Selon les cas, la possibilité d'une première phase « pilote » au niveau cantonal et d'une deuxième phase « développement » à l'intercantonal peut être proposée.

De plus, les points de vigilance « opportunité », « efficacité/efficience », « pérennité », « distorsion de la concurrence », « aspects collectifs », « qualité du porteur » et « partenariat public-privé » sont également analysés. A noter qu'une **analyse de risque**, incluant notamment le niveau de qualité du porteur de projet, est aussi réalisée.

Enfin, des critères spécifiques tel que notamment le fait de devoir combler une lacune de financement tout en excluant les effets d'aubaine, peuvent permettre, dans certains cas bien précis, d'obtenir une contribution fédérale à fonds perdu pour de **petits projets d'infrastructure**, ceci en lieu et place d'un prêt.

5.2 Monitorage et contrôle des projets

Outre les prestations offertes aux entreprises, le SEE est responsable du **contrôle et du monitorage** du présent PMO. Les tâches détaillées seront décrites dans la convention-programme correspondante, ratifiée entre le SECO et le canton du Jura, pour la période 2024-2027.

Pour réaliser ces tâches, il se base sur les directives du SECO en la matière et utilise un ERP, un CRM interne à l'administration cantonale, un système de contrôle interne ainsi que le système fédéral de monitoring de la NPR CHMOS.

Concrètement, un nouveau **modèle d'efficacité général** sera utilisé au niveau du PECO pour permettre un meilleur suivi de la mise en œuvre du 7^{ème} PDE. Ce modèle intégrera complètement celui de la NPR figurant ci-dessus au chapitre 4.3. En ce qui concerne le niveau des projets, les différents éléments de suivi sont conventionnés directement avec le porteur (rapports, séances, etc.). La nouveauté pour cette période est l'utilisation, de manière systématique, du **modèle d'efficacité** au niveau des projets.

A noter qu'au niveau financier, le Contrôle des finances de la République et Canton du Jura est l'organe administratif supérieur chargé de la surveillance.

Le système de contrôle et le monitorage du SEE permet de faire le lien entre les projets concrets mis en œuvre par les PMO NPR et les priorités stratégiques définies dans le 7^{ème} PDE. Ceci grâce aux modèles d'efficacité qui identifient, sous « impact » (voir chapitre 4.3), les différents objectifs stratégiques correspondants figurant à l'annexe V.

6 Analyse territoriale et champ d'action local

Le territoire d'impact inclut l'ensemble du périmètre de la République et Canton du Jura. **A noter que dès le 1^{er} janvier 2026, ce dernier sera étendu à la Commune de Moutier - N°OFS 700** (anciennement Canton de Berne). Ce qui aura pour conséquence une augmentation du territoire évaluée à **10%**.

En outre, et sur la base de la description des espaces fonctionnels PTS, le canton du Jura joue clairement le rôle de pont entre la Suisse romande et la Suisse alémanique. Dans ce cadre, les collaborations intercantionales sont nombreuses et les projets en découlant également. Ceci a pour conséquences que le territoire d'impact peut être, selon le projet intercantonal, élargi à l'ensemble de l'espace fonctionnel correspondant (Suisse du nord-ouest, Arc jurassien, Suisse occidentale), moyennant le respect de la conformité à la loi fédérale sur la politique régionale.

7 Plan de financement

Les coûts et le plan de financement correspondent à la projection sur quatre ans du budget 2023 du secteur « promotion économique » du SEE (voir annexes I et II). Les montants directement liés au présent document sont mis en exergue ci-après dans le tableau 4.

Tableau 4 : Plan de réalisation PMO Jura 2024-2027 par priorité (extrait CHMOS)

Plan financier		Programme : JU		Période : 2024-2027 (NRP)	
		Total des dépenses	Confédération	Canton	Autres
5JUa	Jura - à fonds perdu	16 760 000	5 250 000	5 250 000	6 260 000
A	Industrie & Services	14 760 000	4 430 000	4 430 000	5 900 000
B	Tourisme	1 200 000	420 000	420 000	360 000
C	Management régional	800 000	400 000	400 000	0
5JUd	Jura - prêts remboursables	14 890 000	7 400 000	1 260 000	6 230 000
A	Industrie & Services	8 660 000	3 700 000	630 000	4 330 000
B	Tourisme	6 230 000	3 700 000	630 000	1 900 000

Le montant total pour le présent programme (PMO Jura) se monte à CHF 31'650'000 pour l'ensemble de la période de 4 ans (2024-2027).

La participation financière de la Confédération correspond à CHF 5'250'000 de subventions à fonds perdu et à CHF 7'400'000 de prêt fédéral. La participation financière équivalente du Canton du Jura correspond à CHF 6'510'000 de subventions à fonds perdu et/ou de valorisation d'heures.

Comparé à la période 2020-2023, les montants restent similaires ; les mesures spécifiques au développement durable concernant le domaine de l'économie circulaire pour l'industrie remplaçant celles pilotes en faveur des régions de montagne. A noter qu'à mi-période (dès le 1^{er} janvier 2026), une augmentation de 10% des montants a été calculée et concerne l'intégration de la Commune de Moutier (cf. chapitre 6). Ce pourcentage a été déterminé sur la base de la part de la population, des emplois et des entreprises rapportées à l'ensemble du canton dès 2026.

Le management régional représente moins de 8% des contributions à fonds perdu et l'équivalence cantonale du prêt fédéral est fixée à 17%.

Remarque liée aux projets intercantonaux :

Au niveau du pourcentage des moyens prévus pour des activités intercantionales, les montants NPR alloués par le Canton du Jura sont conséquents. En comptabilisant également le PMO Arc jurassien, un minimum de **16%** des contributions à fonds perdu seront alloués pour des projets intercantonaux. Ce pourcentage est similaire à celui conventionné pour la période 2020-2023, qui était de 15%.

Tous PMO confondus (mais sans Interreg), c'est-à-dire en tenant compte également des deux RIS auxquels le canton du Jura participe, c'est plus de 38% de ses moyens d'encouragement NPR que le canton consacre à des projets intercantonaux.

8 Demande de subvention NPR 2024-2027

Le Canton du Jura demande à la Confédération, pour l'ensemble de la période 2024-2027, une contribution **à fonds perdu** à hauteur de **CHF 5'250'000**, ainsi qu'une contribution à hauteur de **CHF 7'400'000** sous la forme de **prêts**.

Le montant de contribution à fonds perdu dépasse la fourchette de référence communiquée par le SECO, ceci pour les raisons suivantes :

- Intégration de la Commune de Moutier (anciennement canton de Berne), ce qui représente une augmentation évaluée à 10% (voir chapitres 6 et 7 ci-avant).
- Déploiement du nouvel axe transversal « développement durable » dans le domaine de l'économie circulaire pour l'industrie (en lieu et place des mesures pilotes NPR en faveur des régions de montagne).

La preuve formelle de la contribution cantonale équivalente budgétisée dans le plan de financement figure en annexes I et II.

9 Annexes

NPR - PROGRAMME DE MISE EN ŒUVRE JURA (2024-2027)

Annexe I : Crédit-cadre Industrie 2024-2027 (en milliers de CHF)

Contributions	Rubriques comptables	Intitulés	B-2023	PF-2024	PF-2025	PF-2026	PF-2027	2024-2027	
								Brut	Net*
Fonctionnement	305.3130.01	Prestations de services pour entreprises (cautionnement et actions de promotion)	175	175	175	193	193	735	735
	305.3635.00	Subventions cantonales LPR	1'373	1'470	1'470	1'617	1'617	6'174	6'174
	305.3635.01	Aides aux entreprises (non-LPR)	1'100	1'100	1'100	1'210	1'210	4'620	4'620
	305.3635.02	Creapole SA	350	350	350	385	385	1'470	1'470
	305.3635.03	BaselArea (hors-LPR)	300	330	330	363	363	1'386	1'386
	305.3705.00	Subventions fédérales LPR	775	1'118	1'118	1'230	1'230	4'696	
Investissement	305.1142.01	Prêts fédéraux LPR	850	880	880	970	970	3'700	
	305.5650.00	Subventions cantonales d'investissements LPR		150	150	165	165	630	630
Total			4'923	5'573	5'573	6'133	6'133	23'411	15'015

B: Budget

PF: Planification financière

*participation cantonale figurant dans le crédit-cadre

Annexe II : Crédit-cadre Tourisme 2024-2027 (en milliers de CHF)

Contributions	Rubriques comptables	Intitulés	B-2023	PF-2024	PF-2025	PF-2026	PF-2027	2024-2027	
								Brut	Net*
Fonctionnement	305.3635.00	Subventions cantonales LPR	125	150	150	165	165	630	630
	305.3705.00	Subventions fédérales LPR	100	132	132	145	145	554	
	306.3130.00	Prestations de services pour tiers (perception de la taxe de séjour)	85	85	85	93	93	355	355
	306.3634.00	Dépenses à charge du tourisme notamment pour les centres de compétences JT-J3L et associations	1'298	1'298	1'298	1'428	1'428	5'452	5'452
Investissement	305.1142.01	Prêts fédéraux LPR	850	880	880	970	970	3'700	
	305.5650.00	Subventions cantonales d'investissements LPR		150	150	165	165	630	630
Total			2'458	2'694	2'694	2'966	2'966	11'320	7'067

B: Budget

PF: Planification financière

*participation cantonale figurant dans le crédit-cadre

Annexe III : Correspondance entre les mesures, les acteurs et les PMO NPR auxquels le canton du Jura participe (non compris : acteurs nationaux et INTERREG)

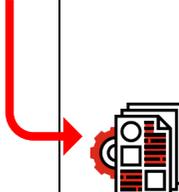
Diagramme		Mesures	PMO Jura	PMO Bâle-Jura	PMO Arc Ju	PMO ARI-SO	Hors NPR
Besoins	Prestations						
		<p><u>Contacts proactifs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation et aide à l'identification des besoins <i>Prospection, y compris sur les marchés étrangers*</i> Promotion des entreprises auprès des jeunes jurassiens Mise en valeur des opportunités offertes par le travail à distance 					
		<p><u>Veille</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Identification de nouveaux secteurs économiques non-couverts jusqu'à présent Capitalisation des bonnes pratiques (projets modèles) 					
		<p><u>Point d'entrée</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Analyse des demandes Triage et attribution d'une prestation (voir ci-dessous) 					
		<p><u>Conseil et appui</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Accompagnement à la création de projets novateurs (y compris dans le domaine de la digitalisation et numérisation) <i>Appui à la commercialisation et à l'exportation (y compris hors UE)*</i> <i>Accompagnement des projets, notamment en matière de santé et sécurité au travail, de recrutement de personnel (demandeurs d'emploi et main d'œuvre étrangère) et de conditions générales de travail (égalité salariale entre femmes et hommes, salaire en usage, etc.)*</i> 					
		<p><u>Coaching spécifique</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Coaching individuel Coaching collectif 					
		<p><u>Accélération de projets</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise à disposition des accélérateurs « DayOne Tech », « I4Challenge New Ideas » et « TalentisLAB » Etudier l'extension à d'autres domaines 					

Diagramme		Mesures	PMO Jura	PMO Bâle-Jura	PMO Arc Ju	PMO ARI-SO	Hors NPR
Besoins	Prestations						
		<p><u>Réseautage</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'événements interentreprises • Organisation de visites d'entreprises en lien avec les différents partenaires • Invitations personnelles à des acteurs-clés • Création de nouveaux réseaux, notamment liés aux diplômés jurassiens et aux « acteurs-clés » économiques 					
		<p><u>Financement</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien financier direct à la création et au lancement de projets novateurs (pack PECO ou cautionnement) • Mise en place d'un inventaire exhaustif des différentes sources de financements potentielles (y compris fonds capital-risque) avec la formation d'un spécialiste en la matière. • Soutien au développement de stratégies touristiques communales ou régionales. • Déploiement et réalisation des mesures liées aux stratégies touristiques de St-Ursanne et de la « Gruère » 					
		<p><u>Formation continue</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyse des possibilités d'adaptation de l'offre actuelle en formation continue • Promotion des offres de formation continue des centres de formation auprès des entreprises jurassiennes 					
		<p><u>Locaux / bâtiments / terrains*</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des contacts et de la coordination avec les communes, les syndicats intercommunaux et les acteurs privés du marché immobilier et foncier • Mise à disposition des informations actualisées régulièrement sur la base de données immobilières et foncières du PECO 					

Diagramme	Mesures	PMO Jura	PMO Bâle-Jura	PMO Arc Ju	PMO ARI-SO	Hors NPR
	<p><u>Consolidation et optimisation des prestations de l'Etat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Révision de la législation et de la réglementation en matière de développement économique* • Consolidation du point d'entrée SEE à l'échelle de l'ensemble de l'administration* • Développement du guichet virtuel RCJU • Etablissement d'un bilan du statut NEI et étude de son élargissement à d'autres domaines • Interventions coordonnées des services de l'Etat en amont des grands projets cantonaux via une « cellule » ad hoc* • Contacts réguliers avec les différentes organisations et associations régionales 					

*Hors NPR

Annexe IV : Guichet unique – répartition des équivalents plein temps (EPT) par activités

Selon le tableau ci-dessous, pour un total de 6.65 EPT actifs au sein du Guichet unique, 2 EPT sont cofinancés par la NPR (voir EPT en rouge dans le tableau ci-dessous). Le management régional du présent programme représente au total 1.4 EPT, alors que les PoE des RIS représentent 0.4 EPT (Bâle-Jura) et 0.2 EPT (Suisse occidentale). A noter encore que la gestion du présent programme (reporting SECO, etc.) n'est pas financée par la LPR et représente 0.4 EPT (en jaune dans tableau ci-dessous).

Activités	Centres de compétences						Total
	PECO	Industrie			Tourisme	Etat-major	
		BaselArea (y compris SIP)	Platinn, Alliance, plateformes	Creapole	JT/J3/mobilité douce/TalentisLAB		
Conduite		0.4				0.25	0.65
PoE*	0.1	0.4	0.2				0.7
Conseil et accompagnement (y compris management régional MR**)	1.4	0.6	0.1	0.4	0.4		2.9
Montage et suivi de dossiers d'aides		0.8				0.2	1
Gestion de programmes	0.4 (PMO LPR Jura)	0.1 (PMO LPR Bâle-Jura)					0.5
Appui Département / Gouvernement		0.1				0.2	0.3
Communication, organisation d'événement	0.1					0.5	0.6
Total		5.5				1.15	6.65

*Triage, analyse, et orientation des demandes vers les bons interlocuteurs.

**Animation et communication du programme, recherche de projets, coordination des différents acteurs, conseil et accompagnement de projets.

Abréviations : PECO_ secteur promotion économique au sein du SEE.

Annexe V : Les onze objectifs du développement économique pour la période 2023-2027

	A – Dynamiser la création de richesses et développer les conditions-cadres	B – Développer les compétences et les savoir-faire	C – Consolider les structures dédiées aux entreprises
Objectifs	1) Maintenir et développer la compétitivité des entreprises jurassiennes	7) Maintenir et développer les compétences des employé-e-s des PME JU	11) Consolider et optimiser les prestations de l'Etat
	2) Développer les emplois à haute valeur ajoutée	8) Valoriser les formations de base et continue	
	3) Exploiter les opportunités liées aux nouveaux modes de travail à distance	9) Ancrer et associer l'ensemble des acteurs économiques (privés/publics) de la région	
	4) Innover, coopérer et renforcer la professionnalisation dans le domaine du tourisme	10) Diversifier la structure de l'emploi du canton	
	5) Identifier et exploiter les nouvelles opportunités, notamment dans le domaine de l'énergie et du développement durable		
	6) Poursuivre la mise en œuvre de la réforme fiscale y compris le chantier relatif à la réforme de l'OCDE		